



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 mars 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le Jeudi 16 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 20 mars 2023 à 19h, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire.

A / Désignation du secrétaire de séance

Madame Delphine RUSCART est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents :

Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, Mme NOMBERG Michèle, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas.

Etait excusé :

M. DUTHOIT Valentin

Ce sont 22 votants qui prendront part aux votes.

Ordre du Jour

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023**
- 2 Approbation du Compte de Gestion 2022**
- 3 Approbation du Compte Administratif 2022**
- 4 Affectation des résultats de l'exercice 2022**
- 5 Vote des taux des taxes locales 2023**
- 6 Subventions aux associations culturelles et sportives 2023**
- 7 Subvention association l'Accueil pour la préparation du gala de danse**
- 8 Vote subventions CCAS**
- 9 Budget primitif 2023**
- 10 Modification composition du Conseil d'Administration du CCAS**
- 11 Activités extra-scolaires communales été 2023 - Tarifs et modalités**
- 12 Signature d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour l'attribution du fonds de concours Transition Energétique – remplacement des menuiseries de l'école Victor Hugo**

Ouverture de séance 19H

COMMUNICATION

Monsieur PRATZ annonce que la commune a reçu 2@ au label Villes-internet. Ce beau résultat est le fruit du travail de chacun, agents ou élus, à tous les niveaux : rédaction de textes destinés au site internet de la ville, dématérialisation des procédures administratives, gestion du portail famille, du portail de la police municipale, gestion des pointages périscolaires, interactions avec les usagers de la médiathèque, réponses aux demandes du formulaire de contact, instruction des demandes sur les éligibilités à la fibre optique, interventions techniques dans les bâtiments pour les problématiques de téléphone ou de câblage informatique, mise à jour des panneaux lumineux, de Panneau-Pocket, des réseaux sociaux, etc.

Concernant le site internet, la fréquentation progresse de jour en jour, actuellement de l'ordre de 3000 visites mensuelles, dont plus de 50% depuis des smartphones. Les rubriques les plus fréquentées sont évidemment l'actualité et l'agenda, mais également la rubrique des associations, les pages dédiées aux travaux, au Parc Mosaic, sans oublier celles du Conseil Municipal, ce qui pourrait surprendre à première abord. Le site continuera d'être alimenté et s'enrichira régulièrement de nouvelles fonctionnalités.

Concernant la retransmission vidéo des séances du conseil municipal, la disposition des tables a été légèrement modifiée afin de faciliter la captation. La fréquentation de la chaîne YouTube est honorable au regard de l'intérêt que peut susciter ce type de séquence, un tout petit peu moins de 500 vues pour le dernier conseil municipal. Ce média continuera d'être exploité dans un souci de transparence de l'action publique.

Monsieur DELVAL remercie chaleureusement les agents du service Environnement qui ont permis de faire distinguer notre commune par les « Villages Fleuris » du département en recevant la motion "Très bien".

Monsieur DELVAL annonce une opération de la MEL : « Venez broyer du vert » qui se déroulera les 25 et 26 avril 2023. Le 25 avril : broyage des déchets verts de la commune, le 26 : broyage des déchets verts des usagers qui pourront récupérer le broyat de la veille. Le détail de cette opération sera diffusé sur le site de la mairie et les réseaux dans les prochains jours. Cette opération se fera place Serrurier.

Monsieur DELVAL nous informe que la dernière collecte de Don du sang a permis de recueillir le sang de 64 donateurs (ce qui est un bon chiffre). Il rappelle que pour notre commune, il y a cette année 3 collectes. Il existe depuis cette année un partenariat entre Noyelles les Seclin, Emmerin et Houplin-Ancoisne qui se partagent les 6 collectes du secteur. (Pour information la collecte d'Emmerin a rassemblé 67 volontaires).

Monsieur DELVAL annonce que l'opération « Déconfine ton Vélo » est renouvelée et se déroulera le samedi 25 mars. Le CME (Conseil Municipal des Enfants) vient compléter cette animation avec une balade à vélo. Cette année, aucune inscription car plusieurs réparations seront possibles en simultanément.

Monsieur WIPLIE annonce que les travaux sont en cours à l'ancien bâtiment de l'école Ferry-Vion. L'accès chantier a été réalisé, le désamiantage est terminé et cette semaine c'est le début de la déconstruction. Des modifications de circulation ont été apportées, quelques verrouillages sont encore nécessaires (via les remontées des administrés qui résident Rue Jean Moulin), un aménagement de signalisation sera apporté. Le planning prévisionnel est respecté, le démarrage se fait comme prévu.

Monsieur CRESPEL interroge Monsieur WIPLIE quant aux travaux et à la réfection des trottoirs de la Rue du 1er mai.

Monsieur WIPLIE lui répond que le message est relayé auprès du prestataire qui a passé la fibre, les trottoirs devraient être réparés rapidement La MEL est informée de ce problème et doit le gérer en tant que gestionnaire du domaine public.

Madame LOYER explique le déroulé de la semaine et la journée de l'Eau.

Toutes les inscriptions se font en mairie d'Emmerin
(contact@ville-emmerin.fr ou 03 20 07 17 60)

Le nombre de places étant limité il est obligatoire de s'inscrire.

Pour les visites de l'usine de l'eau et de la station d'épuration, il sera demandé la carte d'identité à l'entrée.

Lundi 20 et mardi 21 mars :

Montage de l'exposition « Escape Game » L'eau dans la Métropole turquoise », Espace Etoile Bernard André à Emmerin

Mercredi 22 mars :

Matin à 9 h 00 : Visite de l'expo « L'eau dans la Métropole turquoise » : réservée aux élus et au personnel des collectivités.

Après-midi à 17 h 00 Inauguration de l'exposition par le préfet suivi d'une visite et d'un cocktail

Visite de l'exposition

Créneaux réservés aux enfants des écoles : 30 enfants par créneau

Jeudi 23 mars : à 9 h et à 14 h

Vendredi 24 mars : à 9 h et à 14 h (groupe scolaire Simons Emmerin)

Lundi 27 mars : à 9 h et à 14 h

Mardi 28 mars : à 9 h et à 14 h

Samedi 25 mars :

Visite de l'usine de l'eau : 9h – 10h – 11h

Rendez-vous directement sur le site Sourceo rue de Seclin à Emmerin.

Station d'épuration d'Houplin-Ancoisne :

Rendez-vous directement à la station à 10h00 (1 seul groupe) une visite pédagogique et originale. Nos visiteurs (habitants) devront résoudre les énigmes du prof. H2O...

Dimanche 26 Mars :

Visite de l'exposition :

3 tops départ sur inscription en mairie d'Emmerin : 10h00, 14h30, 16h30

Créneaux d'1h30 (25 personnes maxi par groupe) à destination des habitants

March' à l'eau (environ 5 km) :

Marche contée sur le circuit des forages : 2 départs à 10 heures

Le premier de la mairie de Noyelles les Seclin avec les marcheurs d'Houplin-Ancoisne,

Le second de la mairie d'Emmerin avec les marcheurs de Santes avec un point de rencontre à mi-parcours (ravitaillement dans les bois).

Bien évidemment les marcheurs d'Houplin-Ancoisne / Santes peuvent se rendre indifféremment sur Emmerin ou Noyelles les Seclin.

Dimanche 26 mars :

Espace Etoile Bernard André :

3 tops départ : 10h00 –14h30–16h30 pour la visite de l'expo

(escape game) à destination des habitants sur inscription en mairie d'Emmerin (25 personnes maxi par groupe durée 1h30).

Toutes ces informations sont relayées sur les supports de la commune et un document est inclus dans le bulletin Municipal le FIL.

Mme la Maire annonce que la Municipalité organise une chasse aux œufs dans le Parc Mosaïc. Elle est planifiée le dimanche 9 avril à 10h00 et une communication est déjà disponible dans la rubrique Agenda du site de la commune. Mme la Maire précise que le Parc Mosaïc sera accessible uniquement le temps de la « Chasse aux œufs », il ne sera pas possible de s'y promener, le parc étant encore fermé.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

Mme la Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Aucune question.

Le PV est soumis au vote,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	2 Mme NOMBERG & M. BOCQUILLON	0

2. Approbation du Compte de Gestion 2022

Sous la présidence de Madame GANTIEZ Dominique, M. DEBLOOS Laurent, Adjoint aux Finances, présente le compte de gestion de l'exercice 2022.

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur DEBLOOS présente le budget 2022.

Il précise que la nouveauté pour 2023 sera qu'il soit en nomenclature M57.

Contrairement au budget de l'an dernier, il n'y aura pas de comparatif avec l'année N-1 (l'année précédente).

Le compte de Gestion est diffusé sur l'écran de la salle des fêtes.

Monsieur DEBLOOS ayant exposé les grandes lignes chiffrées, demande s'il y a des questions à ce sujet.

Madame NOMBERG interroge Monsieur DEBLOOS sur l'absence de report d'une somme de 179 248,05€.

Monsieur DEBLOOS propose qu'elle lui donne les éléments, il procédera à la vérification et lui apportera une réponse.

Madame NOMBERG précise que la donnée se trouve page 6 mais n'apparaît pas à la page 12.

Réponse apportée : le report du résultat de l'exercice 2021 est bien présent dans le Compte de Gestion celui-ci est visible à la page 22.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec voix 17 pour, 2 voix contre et 3 abstentions

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'approuver le compte de gestion 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	2 Mme NOMBERG & M. BOCQUILLON	3 Mme DELORY, Messieurs CREPEL & SIX

3. Approbation du Compte Administratif 2022

Madame Dominique GANTIEZ ayant quitté la séance,

Ce seront 21 votants qui s'exprimeront.

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2022, dont les éléments sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 194 086.54 €	613 895.22 €
RECETTES	2 886 009.76 €	1 966 477.57 €

Monsieur DEBLOOS prend en lecture quelques chiffres du compte administratif.

Monsieur BOCQUILLON l'interpelle à propos de chiffres du total de fonctionnement qui ne correspondent pas aux chiffres présentés à la commission des finances.

Monsieur DEBLOOS lui répond qu'entre la commission et le Conseil Municipal des ajustements ont été faits, la commission s'est réunie avant le Conseil Municipal.

Monsieur CRESPEL demande quelles ont été les modifications apportées.

Monsieur DEBLOOS lui répond que ce sont des modifications qui ont été faites à la marge.

Monsieur BOCQUILLON relève que le montant des produits de nettoyage est en forte baisse. Y aurait-il une dégradation de l'entretien des bâtiments communaux ? Des écoles ?

Madame ALLOSSERY lui répond qu'il n'y a pas de soucis quant à l'entretien des bâtiments scolaires.

Monsieur DEBLOOS ajoute que « nous avons dépensé moins que le prévisionnel et que nous pouvons nous en réjouir ».

Monsieur BOCQUILLON insiste sur la baisse significative de 65% de cette dépense.

Monsieur BOCQUILLON relève que les dépenses en catalogues et imprimés sont plus importantes.

Monsieur DEBLOOS lui répond qu'en effet cela a dépassé le budget mais lui demande si cela met en péril le budget.

Monsieur BOCQUILLON renchérit et précise qu'il s'agit d'une augmentation de 32%.

Monsieur DEBLOOS conclut et avoue qu'il est difficile d'être bon partout dans un prévisionnel.

Monsieur BOCQUILLON s'agace et dit que l'opposition a le droit de savoir.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte Administratif 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	2 Mme NOMBERG & M. BOCQUILLON	3 Mme DELORY, Messieurs CRESPEL & SIX

Madame la Maire revient.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022

L'instruction budgétaire et comptable impose que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice achevé soit affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section de d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 17 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter la totalité des résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le budget primitif 2023 comme suit :

- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 691 923.22 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	5 Mmes DELORY & NOMBERG Messieurs CRESPEL, SIX & BOCQUILLON

Monsieur DEBLOOS déroule sa présentation avec un résultat significativement positif.

Il explique ce que signifie la CAF nette (il s'agit du remboursement en capital des emprunts 2022)

Monsieur DEBLOOS projette un power point.

Bilan exercice 2022 : résultat significativement positif !



Le résultat comptable de l'exécution de l'exercice de l'année précédente pour la section de fonctionnement est de **691 923,22 €**.

Résultat comptable  **Recettes**  **Dépenses**

641 516 €

CAF nette du remboursement en capital des emprunts 2022

Soit 31,85 %
des dépenses de
la section de
fonctionnement

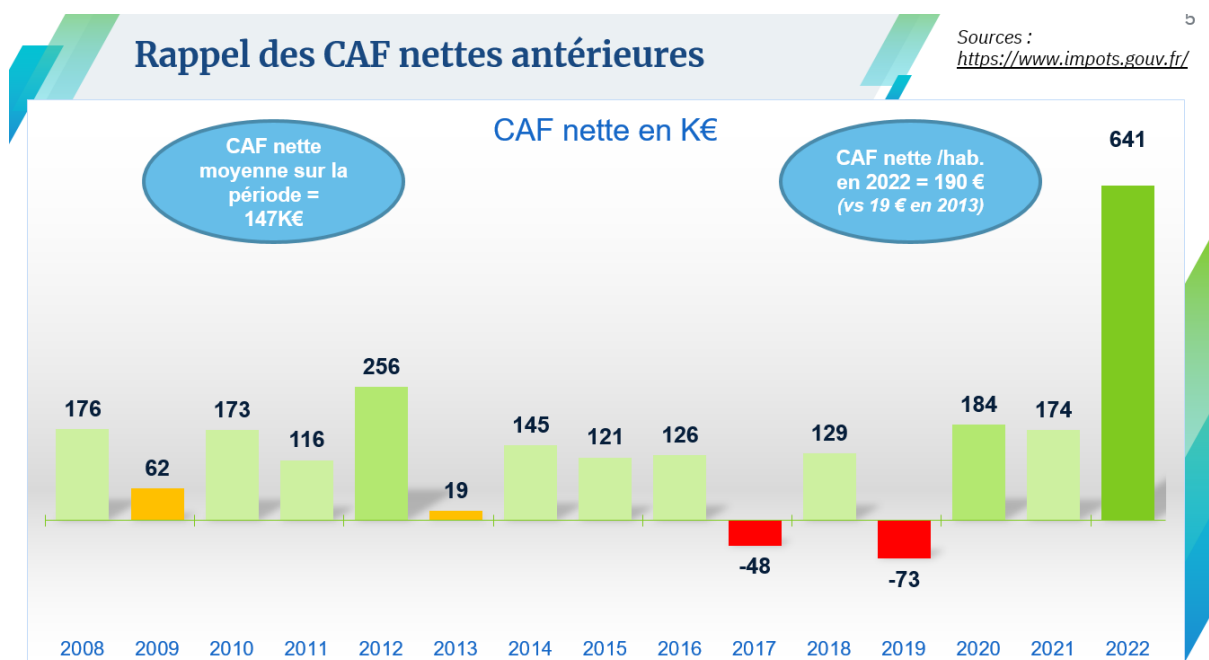
Ce montant de 641 516 € équivaut à de l'épargne.

Monsieur DEBLOOS s'en réjouit pour la commune.

Il rappelle le contexte de l'arrivée de la majorité en 2020, la CRC (Chambre Régionale des Comptes) a donné des recommandations et des injonctions afin de redresser les finances de la commune.

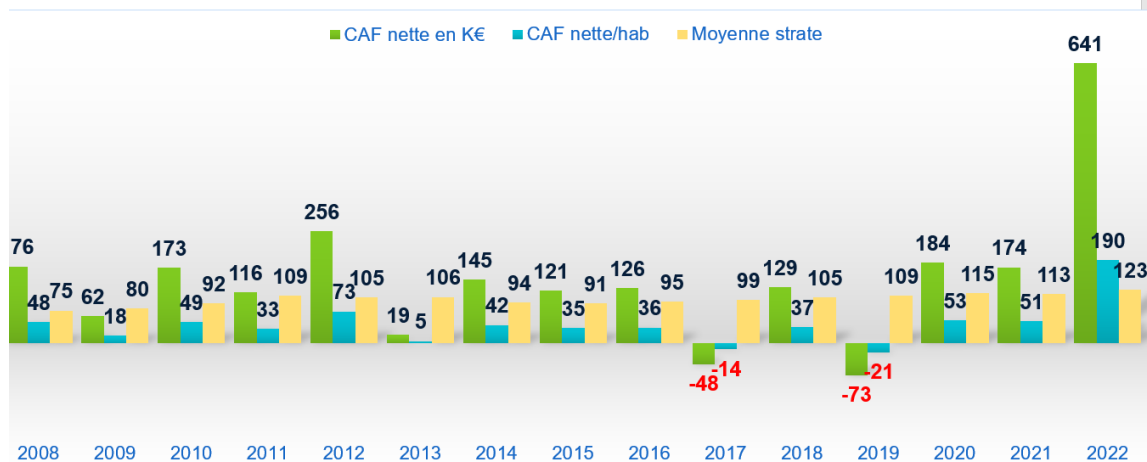
La CAF nette est équivalente à 31,8% des dépenses de fonctionnement.

Monsieur DEBLOOS présente les données en forme d'histogramme, depuis 2008.



Statistiques complémentaires CAF

Sources :
<https://www.impots.gouv.fr/>



En 2022 la CAF nette est de 190 € contre 19 € en 2013.

Monsieur DEBLOOS précise que le travail n'est pas pour autant terminé.

Il tient à remercier Mme la Maire qui insuffle cette politique budgétaire et souligne qu'il est important de capitaliser sur ces efforts.

Monsieur DEBLOOS remercie également les concitoyens contribuables car ils ont été sollicités à deux reprises et précise que cela n'a pas été le cas pendant le mandat précédent.

Monsieur DEBLOOS adresse ses sincères remerciements aux agents de la commune qui reçoivent des consignes afin de faire attention, de faire un maximum d'économies, et ils le font très bien.

Tout cela est orchestré par Mme la Maire, la DGS et la comptable.

Ces gains sont pour notre commune. Les chiffres annoncés sont officiels et incontestables.

Monsieur DEBLOOS a conscience que le sujet des finances peut être anxiogène pour nos concitoyens, à ce propos il évoque un mail adressé à la majorité – hors Mme la Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint – et prend en lecture un extrait du mail : « Etes-vous conscient que vous menez la commune à la banqueroute ? ».

Il ajoute qu'il a échangé la semaine dernière avec le Trésorier qui lui a dit « Vous partiez de loin ».

Monsieur DEBLOOS relate qu'une association de la commune est également inquiète sur le sujet financier et par ses tracts, cette association pourrait inquiéter nos concitoyens.

Monsieur DEBLOOS répète que pour l'instant, il ne faut avoir aucune inquiétude et précise qu'en effet il ne sait pas s'il sera possible d'avoir le même résultat l'an prochain.

Il invite tous les concitoyens intéressés par le sujet des finances de notre commune à venir le rencontrer. Ils seront reçus par ses soins et avec plaisir.

Monsieur CRESPEL interpelle Monsieur DEBLOOS pour lui demander de faire l'exercice de la somme des investissements effectués lors du précédent mandat et les énumère :

- ✓ La médiathèque : il a fallu la finir,
- ✓ L'éclairage public,
- ✓ La salle des fêtes...

Monsieur CRESPEL trouve facile de dire qu'il n'y a pas eu d'investissement.

Monsieur SIX précise qu'il a fallu deux ans pour finir la médiathèque.

Monsieur DEBLOOS s'excuse de s'être mal exprimé au sujet des investissements.

5. Vote des taux des taxes locales 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612 ;

Pour mémoire, les taux de 2022 se détaillaient comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti = 49.68%
- Taxe foncière sur le non-bâti = 73.14 %

Il est proposé de les maintenir à l'identique.

Monsieur DEBLOOS annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes communales en 2023.

Monsieur BOCQUILLON suggère de les baisser, vu que tout va mieux.

Monsieur GANTIEZ l'interpelle lui précisant que ce n'est pas grâce à lui...

Madame DELORY déplore ce climat et dit que ce n'est pas le lieu pour régler des comptes.

Mme la Maire coupe court aux échanges et précise que cela n'est pas d'actualité que de baisser la taxe foncière.

Monsieur DEBLOOS conclut qu'il ne s'agit pas de règlement de compte quand il observe toutes les attaques (souvent exagérées et mensongères) envoyées contre la majorité.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec voix 22 pour, 0 voix contre et 0 abstention

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'adopter les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti = 49.68%
- Taxe foncière sur le non-bâti = 73.14 %

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

6. Subventions aux associations culturelles et sportives 2023

Monsieur l'adjoint informe que toutes les associations ont eu, préalablement, à remplir un dossier de demande de subvention reprenant les informations sur l'association et les projets à venir. Celui-ci était à rendre pour le 3 février 2023.

Les associations APEH et APEEA n'ont pas rendu ce dossier à ce jour.

Les associations : Dancing Country Club, l'Accueil et André Production ne sollicitent pas de subvention pour l'année 2023.

La Commission Vie Associative Culturelle et Sportive réunie le 13 mars 2023 propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions aux associations au titre de l'année 2023 selon la répartition suivante :

Associations	Propositions 2023
HOUPLIN ANCOISNE BOXING CLUB	520
HIRONDELLE HOUPLIN ANCOISNE	500
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE D'HOUPLIN ANCOISNE	1 060
UNION SPORTIVE HOUPLIN ANCOISNE	3 700
ENTENTE 90	1 200
PEARL D'ASIE - TAI JI QUAN	80
TENNIS CLUB HOUPLIN ANCOISNE	1 780
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE HOUPLIN ANCOISNE	400
ATELIER PEINTURE HOUPLIN ANCOISNE	250
LES ARTISTES D'HOUPLIN ANCOISNE	250
AHVENIR	200
HISTOIRE D'AILES	150
LE CHARIVARI	500
LES LUCIOLES	100
Total	10 690

Monsieur DELVAL rappelle qu'afin de prétendre à une subvention l'association doit remplir un dossier qu'il fallait rendre avant le 3 février.

Monsieur DELVAL souligne que le budget est le même que l'an dernier.

Il reste une petite enveloppe qui permettrait d'accompagner une ou plusieurs associations qui en auraient besoin. Cette demande passera automatiquement par la commission et une délibération

Lors de la commission un débat a été ouvert au sujet des subventions de trois associations (Pearl d'Asie, Les Donneurs de sang et Les Colombophiles).

Pour l'une d'entre elles, le but était d'augmenter sa dotation et pour les deux autres la faire baisser.

Les motivations concernant la baisse de la dotation pour les 2 associations concernées furent notamment pour Les donneurs de Sang à qui il ne reste plus que 3 organisations de dons sur la commune. Certains membres de la commission souhaitaient voir la dotation baisser encore plus de ce qu'il a été consensuellement retenu.

L'effort collectif se concentre sur Les Colombophiles pour accompagner leur déménagement et aménagement dans les prochains locaux.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** du montant de la subvention pour chaque association mentionnée ci-avant,
- **PRECISE** que les dépenses seront imputées au Budget Primitif 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	0	1 Mme LOYER

7. Subvention association « L'Accueil » pour la préparation du Gala de Danse

L'Association « l'Accueil » gère depuis 2014 l'achat des tissus et assume bénévolement la confection des costumes et accessoires pour le gala de l'école de danse municipale.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € pour permettre à l'Association « L'Accueil » d'acheter en conséquence les tissus pour le gala de danse.

Les costumes ainsi confectionnés demeurent au bénéfice de l'école municipale de danse.

Mme la Maire explique le sujet : il s'agit d'une subvention octroyée pour la confection des costumes pour le gala de Danse.

Aucune question

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Le Conseil municipal,

- **ACCORDE** la subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association l'ACCUEIL,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au budget primitif 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

8. Vote subventions CCAS

Madame MASUREL nous informe qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du CCAS de Houplin-Ancoisne pour 2023.

Une subvention communale de 20 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2023 du CCAS.

Aucune question,

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Le Conseil municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de 20 000 € au CCAS, cette dépense sera inscrite au compte 657362 pour un montant de 20 000 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

9. Budget primitif 2023

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide de mettre au vote le budget primitif 2023.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 2 865 185.07 €
- Dépenses : 2 865 185.07 €

DONT les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élèvent à :

- Recettes : 44 298.75 €
- Dépenses : 7 537.35 €

Section d'investissement

- Recettes : 4 361 420.08 €
- Dépenses : 4 361 420.08 €

DONT les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

- Recettes : 32 362.59 €
- Dépenses : 72 371.58 €

Monsieur DEBLOOS prend en lecture le document transmis pour ce CM.

Le vote s'effectue par chapitre et par fonction (conséquence de la M57).

Suite au basculement vers la M57, il n'y a pas de comparatif avec l'année N-1.

Monsieur DEBLOOS rappelle que les dépenses doivent être égales aux recettes, car le budget doit être équilibré.

Monsieur DEBLOOS nous informe que chaque fonction à un numéro.

Il prend en lecture les données chiffrées.

Monsieur BOCQUILLON interroge Monsieur DEBLOOS sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement, qui laisse présager peu d'économies pour l'an prochain.

Monsieur DEBLOOS lui répond qu'il s'agit de son interprétation.

Monsieur BOCQUILLON interpelle les adjoints et conseillers délégués, il constate au budget un montant de 69 000 € de dépense l'an dernier, contre 74 000 € pour cette année. Pourquoi y a-t-il une hausse alors qu'il y a un adjoint en moins ?

Monsieur DELVAL lui répond que c'est un prévisionnel et que cette somme est au budget.

Monsieur BOCQUILLON l'interpelle et lui demande s'il est prévu un nouveau poste d'adjoint.

Monsieur DEBLOOS rappelle que les élus de la majorité ont baissé leurs indemnités à leur prise de poste.

Monsieur DELVAL souligne que l'indice a augmenté.

Monsieur BOCQUILLON s'interroge sur le financement du projet Ecole. Tous ses calculs (financement, subvention de la MEL...) aboutissent à un manque de plus de 1 million d'euros. Comment vont-ils être financés ?

Madame ALLOSSERY rappelle que l'on parle toujours en HT (Hors Taxe) puisque la TVA est reversée à la commune. Tout le budget du projet école est abordé en HT. Elle précise qu'on peut utiliser des lignes de trésorerie.

Monsieur CRESPEL ajoute que les entreprises seront payées en TTC (Toutes Taxes Comprises).

Madame ALLOSSERY reprend les calculs et les chiffres. Puis elle réitère ses propos au sujet de la ligne de trésorerie. Elle précise que les entreprises seront payées au fur et à mesure.

Monsieur BOCQUILLON rajoute que de parler en HT contribue au flou.

Monsieur DELVAL lui répond qu'il n'y a aucun flou et que le budget se fait sur le long terme et que tout est budgété. Pour précision tout a été présenté en réunion plénière.

Monsieur DEBLOOS renchérit que les explications pourraient paraître compliquée car le chantier va s'étaler sur deux voire trois ans.

Monsieur BOCQUILLON demande à avoir malgré tout, les présentations.

Monsieur DEBLOOS le rassure lui précisant qu'il sera informé à chaque étape.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 17 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver le budget primitif 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	5 Mmes DELORY, NOMBERG, Messieurs CREPEL, SIX, BOCQUILLON	0

10. Modification composition du Conseil d'Administration du CCAS

Vu la délibération du 07 décembre 2020 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Madame la Maire informe que la délibération reprise ci-dessus désignant les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être modifiée suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration.

La composition du collège élu demeure en revanche, il convient de modifier la composition du collège non élu. Madame l'Adjointe aux Affaires Sociales et à la Solidarité propose la candidature de Mme Maryse THAON afin de remplacer Mme PYPE démissionnaire.

La composition des membres qui siègeront au CCAS se présente ainsi :

Mme GANTIEZ, Présidente du CCAS,

Collège élus :

- Mme MASUREL Vice-Présidente du CCAS
- M. LEFEBVRE
- Mme POTTEAU- FROMENTEL
- Mme DELORY
- Mme NOMBERG
- M. DELVAL
- M. VANDRIESSCHE
- M. DEBLOOS

Collège non élus (administrés) :

- M. FRERE
- Mme VANDENBULCKE
- Mme LIMOSIN
- Mme HUREZ
- Mme VERGOTEN
- M. LOYER
- M. GARBER
- Mme THAON

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier la composition du conseil d'administration du CCAS telle que détaillée ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

11. Activités extra-scolaires communales été 2023- Tarifs et modalités

Afin de proposer des activités pour les jeunes pendant les vacances d'été, la municipalité propose la mise en place d'un centre de loisirs pour les 3-13 ans complété par une activité camping à destination des 7-13 ans ainsi qu'un accueil ados pour les 12-17 ans.

L'ensemble de ces activités nécessite une inscription préalable et sont ouvertes en priorité aux résidents de la commune sous réserve des places disponibles.

De même, la municipalité se réserve le droit d'ouvrir ou non le centre en fonction du nombre d'inscriptions.

Le règlement des accueils de loisirs pour les petites vacances s'applique également à ces activités (sauf dispositions précisées dans la présente délibération).

L'accueil collectif de mineurs

La municipalité propose la création d'un accueil collectif de mineurs pour la période du 10 juillet 2023 au 04 août 2023 pour les enfants scolarisés en 2022/2023, âgés de 3 à 13 ans. Cet accueil se déroule dans les locaux de l'école Victor Hugo de Houplin-Ancoisne ainsi que les salles communales.

Les inscriptions s'effectueront du mardi 02 mai 2023 au samedi 13 mai 2023. Afin de favoriser l'organisation des activités, l'inscription se fait à la semaine et vaut engagement pour les périodes désignées.

L'accueil se déroulera du lundi au vendredi de 9h à 17h. Un service de garderie sera proposé le matin de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

En outre, l'accueil de loisirs sera assuré par une Directrice diplômée et des animateurs qualifiés, conformément à la réglementation en la matière. Le nombre d'animateurs recrutés s'effectuera en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Tarifs à la semaine :

Quotients	1 semaine de 5 jours	1 semaine de 4 jours
< 500	10.00 €	8.00 €
< 800	25.00 €	20.00 €
< 1100	35.00 €	28.00 €
< 1 500	40.00 €	32.00 €
> 1 500	45.00 €	36.00 €
Extérieurs	+ 80.00 € en sus du tarif houplinois	+ 64.00 € en sus du tarif houplinois

Il est proposé d'appliquer le tarif communal aux enfants des agents communaux non-résidents dans la commune.

Tarifs repas à la semaine :

Repas (3.15 € l'unité)	15.75 € pour la semaine de 5 jours 12,60 € pour la semaine de 4 jours
------------------------	--

Les tarifs de garderie sont ceux appliqués en période scolaire :

Quotient familial	Par 1/4 heure
< 500	0,35 €
< 800	0,37 €
< 1100	0,40 €
< 1500	0,45 €
> 1500	0,45 €
Extérieurs	+0,25 € en sus du tarif modulé

Le camping

En complément du centre de loisirs, les enfants âgés de 7 ans à 13 ans (nés entre 2010 et 2016) peuvent s'inscrire à un camping qui se déroule du 17 juillet 2023 au 21 juillet 2023 soit 4 nuitées.

- Le séjour aura lieu au parc de nature et de loisirs Marcel Cabiddu de Wingles.
- Les inscriptions s'effectueront du mardi 02 mai 2023 au samedi 13 mai 2023.
- Ce séjour est composé d'activités sportives et nautiques, c'est pourquoi l'enfant doit avoir le brevet de natation 25m avec immersion avant le départ du séjour.

Tarifs :

Quotients	4 nuitées
< 500	20.00 €
< 800	50.00 €
< 1100	70.00 €
< 1 500	80.00 €
> 1 500	90.00 €
Extérieurs	+ 80.00 € en sus du tarif houplinois

L'accueil Ados

Pour les enfants âgés de 12 à 17 ans (nés entre 2006 et 2011), un programme d'activité à la carte est proposé pour la période du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023.

Les activités proposées sont variées afin de toucher un public aux attentes différentes, elles sont sportives, culturelles ou ludiques.

Certaines activités nécessitent soit la possession de la carte de transport PASS PASS (gratuite pour tous les mineurs résidents sur le territoire de la Mél) soit le brevet de natation 25 m avec immersion.

Les inscriptions s'effectueront début juin via des permanences permettant de renseigner les familles et les tarifs seront définis par arrêté conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour

Le Conseil Municipal,

DECIDE de :

1. Créer des activités à destination des jeunes pour l'été 2023 telles que définies ci-dessus,
2. Approuver les tarifs énoncés ci-dessus,
3. Autoriser Mme La Maire à signer tout document concourant à la réaction de la présente délibération

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

12. Signature d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour l'attribution du fonds de concours Transition Energétique – remplacement des menuiseries de l'école Victor Hugo

Madame la Maire informe que la Métropole Européenne de Lille s'est engagée à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique de leur patrimoine. Cet engagement s'est traduit par délibération le 18 décembre 2020 en créant le fond de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

La commune d'Houplin-Ancoisne porte le projet de remplacement d'une partie des menuiseries de l'école Victor Hugo, cette opération coûte 56 428.79 € HT.

Ce projet est éligible au fonds de concours métropolitain pour une partie des dépenses à hauteur de 25 633.72 € HT.

Le montant de la subvention s'élève alors à 10 253.49 € HT soit 40 % de la dépense subventionnable.

L'attribution de cette subvention est conditionnée à la signature d'une convention entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Houplin-Ancoisne.

Monsieur WIPLIE commente la délibération, la commune porte un projet de rénovation des fenêtres de l'école Victor Hugo.

Aucune question.

Le point est soumis au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec voix 22 pour, voix 0 contre et 0 abstention

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser Mme la Maire à signer la convention et prendre toutes décision concourant à sa bonne exécution.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Questions orales

en vue du Conseil Municipal du 20 Mars 2023

Mme la Maire s'exprime sur la réunion publique de mardi 14 mars 2023 présentant aux riverains le projet de constructions dans la rue du Vert Bois et rue du 1er mai.

Cette réunion n'avait aucun caractère obligatoire. Elle se voulait être une démarche de concertation, de transparence et d'échanges.

Malheureusement, celle-ci s'est transformée en règlement de comptes, en meeting politique avec des propos irrespectueux, outranciers et attaques ciblées à l'égard des élus de la majorité pour protéger des intérêts personnels.

Cela a donné un spectacle désolant, attisé par certains membres de l'opposition allant même à inciter au REFERENDUM et ainsi essayer de se faire connaître dans le village non par des implications concrètes mais par intérêt personnel.

Pour terminer elle ajoute que la majorité a eu le courage de faire cette réunion, qui malheureusement n'a pas permis à ceux qui étaient intéressés par ce projet de poser des questions de peur de se faire agresser par une petite poignée d'individus qui ne laissait pas la place aux discussions.

Pour le groupe « Pour un village Uni et Responsable »

Question 1 : Suite à la réunion publique du mardi 14 mars concernant la vente des espaces verts rue du Vert Bois et du 1er Mai, envisagez-vous de modifier votre attitude en écoutant les riverains et en répondant favorablement à leur demande de référendum ?

Monsieur PRATZ répond à cette 1^{ère} question :

« La première partie de votre question sous-entend que l'équipe municipale n'est pas à l'écoute des habitants riverains du projet immobilier, ce qui est évidemment FAUX !

Les inquiétudes des riverains sont parfaitement légitimes et sont entendues par l'équipe en place.

Certaines inquiétudes sont d'ailleurs parfois la conséquence directe de rumeurs infondées et diffusées par des personnes ne cherchant qu'à nuire dans une opposition systématique à toutes les actions de la municipalité.

Ces personnes attisent les braises dans un climat social favorable à l'embrasement, c'est totalement irresponsable de leur part !

Une réunion d'information sur le projet immobilier a permis de rétablir un certain nombre de contre-vérités et de rassurer les habitants sur la volonté de l'équipe municipale de travailler dans l'intérêt général tout en respectant ses habitants et son environnement.

La seconde partie de votre question reprend l'idée du référendum que certains élus ont crié haut et fort lors de la réunion d'information, ou diffusé très largement sur les réseaux sociaux. Mais qu'est-ce qu'un référendum local ? « Le conseil municipal peut décider de soumettre à référendum local tout projet de délibération relatif à une affaire de la compétence de la commune »

Quelle délibération souhaitez-vous adopter ? Quelle question souhaitez-vous poser aux habitants de notre commune, question qui devra les motiver suffisamment pour venir voter car, pour qu'un projet de référendum local soit adopté, la moitié des électeurs doivent prendre part au scrutin et doivent réunir la moitié des suffrages exprimés...

Je vais tout de même me prêter à l'exercice, je vous propose cette question : « Etes-vous favorable aux initiatives de la municipalité pour créer de nouveaux logements dans le respect du cadre réglementaire et accueillir ainsi de nouveaux habitants favorisant le développement économique de notre commune ? »

N'allez-vous pas crier au loup sur le côté biaisé de la question ?

*OUI, l'équipe municipale est à l'écoute des besoins et des inquiétudes de ses habitants et
NON, le référendum local n'est pas adapté pour ce projet. »*

Question 2 : Les travaux concernant le nouveau groupe scolaire Ferry-Vion ont démarré. Des citoyens nous ont interpellés pour nous faire part de leur incompréhension et stupéfaction à la vue sur le chantier, d'engins appartenant à la société Vitse. Pouvez-vous nous expliquer, pourquoi cette entreprise est présente sur ce chantier ?

Monsieur DELVAL répond :

« Et pourquoi pas ? pourrais-je vous demander mais je vais répondre ;

Cette entreprise est sous-traitante de la société Tommasini Construction qui détient le lot n°2 "gros œuvre", elle est en charge de réaliser la piste de chantier.

Voulez-vous simplement évoquer un sujet clivant quant à cette entreprise ?

Question 3 : Concernant toujours ce chantier, avez-vous eu l'accord du propriétaire et du locataire agricole pour l'occupation de ce terrain Et comment se fait-il que le conseil municipal n'ait pas été saisi pour en délibérer ?

Madame ALLOSSERY répond :

“Monsieur BOCQUILLON, Madame NOMBERG, vous vous plaignez souvent du manque de considération des élus envers la majorité à votre égard. Mais que penser de votre question ? Elle sous-entend que nous sommes soit des incompetents, soit des hors la loi. Je vais vous rassurer : le chantier n'occupe pas illégalement un terrain, tout a été fait dans le respect de la loi. Maintenant si le sujet vous préoccupe, vous auriez tout à fait pu poser la question lors d'une des réunions plénières de présentation du projet école aux élus.”

Question 4 : Des citoyens nous ont interpellés sur le fait que le cabinet dentaire fermerait le premier octobre 2023. Quelles sont vos intentions pour maintenir ce service d'intérêt général dans la commune ?

Mme la Maire remercie pour cette question. Elle dit ne pas avoir eu d'information à ce sujet et interpelle l'opposition afin de lui demander ce qu'elle propose.

Monsieur BOCQUILLON répond qu'il y aurait peut-être de la place au cabinet médical.

Mme la Maire répond qu'officiellement, elle ne dispose pas d'information de la part du dentiste.

Question 5 : A priori la MEL ne ramasserait plus le verre à domicile. Quels sont les endroits prévus dans la commune afin de permettre aux habitants et personnes âgées de déposer leur verre ?

Monsieur WIPLIE répond à cette question, il précise que cette année certaines communes sont éligibles aux containers. Il a eu une réunion la semaine dernière à ce sujet, cela devrait se déployer sur notre commune à partir de 2024 (et probablement pas avant fin 2024)

Il faudra en effet réfléchir ou mettre les containers (même si à ce jour Monsieur WIPLIE ne dispose du nombre de containers attribué pour notre commune), à quels endroits ; il faudrait idéalement qu'il y ait un parking, la possibilité de s'arrêter sans gêner la circulation, ni gêner le voisinage car les bornes d'apport volontaire seront probablement bruyantes. Les questions seront analysées à ce moment-là.

Question du groupe « Avec vous, changeons de Cap » :

Monsieur PRATZ s'adresse aux élus du groupe « Pour un village uni et responsable »

“Depuis quelques temps, il semble de coutume que vous receviez les pouvoirs de vote ou consignes des autres groupes de l'opposition, aussi bien en commission que lors des séances du conseil municipal. Pourquoi acceptez-vous de voter pour les autres groupes d'opposition ? Doit-on considérer un rapprochement politique avec les autres groupes d'opposition ? Doit-on considérer que vous êtes sur la même ligne politique que M DUTHOIT ? Il serait bon de clarifier ce point par respect avec les habitants ayant voté pour votre liste.”

Monsieur BOCQUILLON répond qu'il ne comprend pas pourquoi la question lui est posée, il a pris la procuration de Monsieur DUTHOIT à une seule reprise lors du dernier conseil municipal. Il demande aux élus de la majorité s'il est interdit de discuter avec les autres groupes d'opposition.

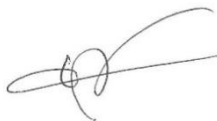
Mme la Maire souligne que Monsieur BOCQUILLON lui avait posé la même question en 2022, se demandant alors s'il y avait un rapprochement entre la majorité et Monsieur DUTHOIT.

Monsieur BOCQUILLON répond qu'il n'y a pas de rapprochement avec Monsieur DUTHOIT et précise qu'il n'y a aucun rapprochement avec le Rassemblement National.

Monsieur DELVAL précise que la question ne porte pas sur le Rassemblement National mais sur la tendance politique au Conseil Municipal.

La séance se clôture à 20h53.

La Secrétaire,



D. RUSCART

Madame La Maire,



D. GANTIEZ